|  |
| --- |
| Par jean-denis renard |

**Eau polluée, vieille histoire**

Un courrier du préfet à Europe Écologie confirme que les rejets de perchlorate d'ammonium dans la nature remontent à plusieurs années.

[Imprimer](http://www.sudouest.fr/dyn/imprimer.php?link=http%3A%2F%2Fwww.sudouest.fr%2F2011%2F10%2F22%2Feau-polluee-vieille-histoire-533598-706.php)

La pollution au perchlorate d'ammonium des eaux souterraines est partie pour un long feuilleton. Aussi long que son élimination de la nappe de l'oligocène (une couche géologique comprise grosso modo entre 100 et 200 mètres de profondeur), cruciale pour l'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB). Aujourd'hui, 20 % des ressources en eau potable de la CUB sont impropres à la consommation. L'exploitation des sources du Thil et de la Gamarde, au nord-ouest de l'agglomération, a dû être interrompue.

Révélé en juillet dernier par Europe Écologie-Les Verts (EELV), le problème procède de la manipulation de cette substance chimique sur le site de la SNPE Matériaux Energétiques (SME, filiale du groupe Safran) à Saint-Médard-en-Jalles. Le perchlorate d'ammonium est un composant du combustible pour les propulseurs de fusée (Ariane) et de missile. Il est aussi utilisé dans la fabrication des airbags.

http://www.sudouest.fr/img/ico_publicite.gif

À petites touches, se dessine le tableau d'une pollution ancienne et récurrente, qui n'a rien à voir avec un quelconque accident industriel. Le mois dernier déjà, Gérard Chausset, le président du groupe EELV à la CUB, avait exhumé le rapport annuel 2009 de la SNPE qui faisait mention de la réduction de ses rejets de perchlorate sur ses sites de Toulouse et de Saint-Médard-en-Jalles.

Contamination sur la durée

Tombé dans la boîte à lettres du même Gérard Chausset ce mois-ci, un courrier signé du préfet de la Gironde, Patrick Stefanini, apporte quelques précisions supplémentaires. Il confirme que l'État s'est inquiété dès 2004 des rejets de perchlorate d'ammonium sur le site de la SNPE à Saint-Médard-en-Jalles, même si cette molécule n'était pas identifiée comme un polluant à rechercher prioritairement. « Une unité pilote de traitement a permis de réduire notablement les rejets à partir de sa mise en service en 2008 », écrit le préfet. Ce qui signifie, en creux, que ce n'était pas le cas auparavant, le perchlorate partant au fil de la Jalle avant de s'infiltrer dans les eaux souterraines.

Ce mode de contamination sur la durée n'a rien pour rassurer la Communauté urbaine. À partir du moment où le perchlorate d'ammonium a « percolé » durant des années jusqu'aux nappes souterraines, l'arrêt total de l'émission de polluants, imposé à compter du 31 décembre, ne va pas résoudre le problème comme par miracle. L'an dernier, la SME avait d'ailleurs transmis à l'Inspection des installations classées (un service de l'État) une synthèse qui mentionnait la présence de perchlorate dans les nappes du quaternaire (la plus proche du sol) et du miocène (plus profondément enfouie).

Ce qui fait dire à EELV, dans un communiqué publié avant-hier, que la ressource en eau de la CUB est « sous embargo pour longtemps ». EELV s'émeut du « défaut de prévention » que suppose l'ancienneté de la pollution et pose la question de la réparation du préjudice.

À Sainte-Hélène aussi ?

Le propos très détaillé de Patrick Stefanini mentionne par ailleurs l'hypothèse d'une pollution au perchlorate d'ammonium à Sainte-Hélène, dans le Médoc, où la SME est également implantée. « Un projet d'arrêté complémentaire est actuellement en cours d'élaboration par mes services en vue d'imposer à l'exploitant la réalisation d'un diagnostic de pollution au droit de ce site », écrit le préfet. Or c'est précisément dans le sous-sol (dans l'oligocène) de Sainte-Hélène que la CUB envisage d'aller chercher des ressources en eau supplémentaires…

Safran serait sans doute en mesure d'éclairer le public sur l'ensemble de ces points, mais la stratégie du groupe se résume pour l'instant à un mot : le silence. Sollicitée cette semaine, la direction du groupe n'a pas répondu à nos questions. Il est avéré qu'une réunion tripartite CUB - Lyonnaise (le délégataire de la CUB) - SME s'est tenue dernièrement, « une réunion technique de travail » selon la CUB. Selon nos informations, la SME aurait réclamé à cette occasion le retrait de la plainte contre X déposée par la CUB. À la Communauté urbaine, on se contente de confirmer que ladite plainte suit son cours. Safran ne commente pas.

En définitive, pour se forger une opinion sur la politique du groupe, il est plus aisé de se référer à son site Internet. « SME conduit toutes ses activités avec le souci permanent d'améliorer la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement » est-il indiqué sur la page d'accueil de sa filiale. Faut-il s'en satisfaire ?

[CUB](http://www.sudouest.fr/economie/CUB/) · [environnement](http://www.sudouest.fr/environnement/) · [Saint-Médard-en-Jalles](http://www.sudouest.fr/gironde/saint-medard-en-jalles/) · [Gironde](http://www.sudouest.fr/gironde/)